

42 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2012 :

Radio Bip (96.9 FM)

Radio locale associative créée en 1981, Radio Bip travaille avec une équipe de 2 salariés et 35 bénévoles. Elle conçoit, produit et diffuse la quasi totalité de ses émissions. Elle émet 24h/24 sur Besançon et dans un rayon de 25 km alentour. Pour l'année 2011, elle a poursuivi son activité de création dans le domaine culturel, d'actions solidaires ou de sensibilisation au développement durable et en faveur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Des actions internes, inscrites dans le cadre de son activité d'organisme de formation, ont été dispensées et ont pu bénéficier à un salarié en contrat d'accompagnement à l'emploi. En 2012, projet de diffusion d'un travail de mémoire réalisé avec les anciens ouvriers de la Rhodia.

RCF Besançon (88.6)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste de proximité d'inspiration chrétienne, comptant 6 salariés et 80 bénévoles. Elle produit des émissions d'information, de réflexion et, bénéficiant du soutien d'un réseau national, elle rend compte des actions menées au niveau de la Ville, du Département, de la Région dans les domaines de la culture, du sport, du social, de la musique. Ses principaux objectifs sont de favoriser l'intégration, de lutter contre les discriminations, d'agir pour le développement local et la protection environnementale. Pour 2012, la radio souhaite réaliser des journaux et magazines rendant compte auprès d'un large public des événements locaux (conseils municipaux de la Ville de Besançon, Politique de la Ville, dossiers du Grand Besançon, actualité sociale, manifestations culturelles et sportives) et conforter le développement du multimédia et du portail RCF.

Radio Sud (101.8 FM)

Créée en 1984, Radio Sud émet 7j/7, elle compte 35 bénévoles. C'est une radio généraliste citoyenne permettant l'expression des anonymes, l'expression musicale (musiques d'ici et musiques du monde). Elle apporte une richesse multiculturelle avec la présence de femmes, de jeunes et d'associations sur ses ondes. Par une programmation généraliste (infos, conseils, reportages, conférences, prises de paroles, dédicaces), Radio Sud œuvre en faveur d'une meilleure intégration des communautés, en luttant contre les discriminations et toutes les formes d'exclusion. Les difficultés financières rencontrées depuis 2009 ont freiné l'Association dans l'évolution du travail entrepris depuis plus de 20 ans (licenciement économique du dernier salarié et déménagement).

Radio Campus (102.4)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer et animer le campus universitaire. Elle compte deux salariés et un emploi aidé. Elle travaille autour de quatre axes forts avec son réseau qui s'élargit (acteurs institutionnels, culturels, associatifs) : les musiques actuelles, la lutte contre les discriminations, la culture scientifique et l'écologie. Radio disponible sur le net www.campusbesancon.fr. Les émissions sont majoritairement réalisées par des étudiants de Franche-Comté. Projets pour 2012 : développer une régie mobile extérieure permettant la mise en place de plateaux radios diffusés en direct, création d'une plateforme podcasts, partenariat avec le CRIJ et projets CUCS avec les maisons de quartier Grette et Montrapon.

Radio Shalom (99.5)

Antenne bisontine depuis 2008 de Radio Shalom Dijon, elle compte sept emplois aidés et quatre bénévoles. Elle structure ses actions autour de trois axes majeurs : transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive ; se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs et participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté. Elle propose de nombreux journaux, qui traitent aussi bien les informations locales qu'internationales. Elle cherche à trouver l'équilibre pour porter un regard spécifique sur le monde, sans être une radio communautaire, et défend des causes et thématiques telles que la lutte contre les discriminations, le respect des droits de l'homme ou encore la protection de l'environnement.

Il est donc proposé de verser à ces radios locales les subventions réparties de la manière suivante :

	Subvention obtenue en 2011	Propositions 2012
Radio Bip	4 290 €	4 340 €
RCF Besançon	4 290 €	4 340 €
Radio Sud	4 290 €	4 340 €
Radio Campus	4 290 €	4 340 €
Radio Shalom	4 290 €	4 340 €

En cas d'accord, la dépense totale de 21 700 € sera imputée sur la ligne de crédits 65.023/6574 CS 00300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«Mme Martine JEANNIN : Je peux intervenir sans que ...

M. LE MAIRE : Je ne vous ai jamais empêchée d'intervenir sauf quand vous êtes en-dehors du sujet.

Mme Martine JEANNIN : Sur ce rapport on peut lire que les radios qui ont fait une demande de subvention vont toutes recevoir la même somme et c'est pour cela que j'interviens. Pourquoi ne faites-vous pas une répartition différente qui tiendrait compte du nombre de salariés car vous le savez très bien, que ce soit une entreprise ou une radio, le fait d'employer des salariés implique des charges lourdes. Il existe une grande disparité en terme d'emploi sur ces radios. Radio Bip 2 salariés, RCF 6 salariés, Radio Sud pas de salarié, Radio Campus 2 salariés, Radio Shalom 7 employés. De plus il serait souhaitable que ces radios mettent l'attractivité de la Ville dans leurs émissions, faire de la publicité pour nous vanter Victor Hugo, vanter la Citadelle, vanter les grands hommes nés à Besançon. J'ai entendu tout à fait par hasard lors de la campagne électorale, un candidat présenter son programme sur une de ces radios citées et je me dis que les objectifs de ces radios devraient être tout autre. Participer à l'attractivité de la ville ...

M. LE MAIRE : Même les chaînes publiques présentent leurs programmes.

Mme Martine JEANNIN : ...à travers les ondes serait à mon avis plus efficace pour nous faire connaître.

M. LE MAIRE : C'est un choix que nous avons fait vu la modicité des sommes, 4 000 €. S'il faut effectivement qu'on mette en place une usine à gaz pour répartir 4 000 € ...

Mme Martine JEANNIN : Oui je sais 4 000 € chacun.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport au vote. Madame JEANNIN êtes-vous contre ce rapport ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.